CONDITIONS GENERALES DE VENTE SAISON 2025

En signant le contrat de la Clé des Champs (Montréal 07110), j'atteste avoir lu les conditions générales d'utilisation ci-contre. Conformément à l'article L-221-28 du code de la consommation, les prestations de services d'hébergement sont exclues du droit de rétraction légal.

1 - RESERVATION ET PAIEMENT : La réservation ne devient définitive qu'après réception du contrat dûment rempli et signé, accompagnée d'un acompte de 30%, et ce, avant la date indiquée sur le contrat. Passée cette date, le propriétaire disposera du logement et le présent contrat sera annulé. Le solde de la location sera versé, au plus tard, 30 jours avant le début du séjour. Tous frais bancaires restent à la charge du locataire. Les chèques sont à libeller à l'ordre de la Clé des Champs. L'hébergement choisi et attribué lors de la réservation n'est pas garanti, il peut être modifié sur la base d'une prestation similaire en fonction des impératifs de planning.
La taxe de séjour reversée au Trésor Public est réglée avec le solde du séjour, soit un mois avant votre arrivée (mineurs exonérés). La taxe éco Participation correspondant à la redevance spéciale des ordures ménagères est réglée aussi avec le solde du séjour et est égale à 0,60€ par adulte et par nuitée.

2 - ANNULATION : Toute annulation doit être notifiée par lettre recommandée. Pour les annulations parvenant plus de 30 jours avant la date du début du séjour, seul l'acompte sera du par le locataire. Pour les annulations à 30 et moins de 30 jours avant la date du séjour, ou sans présentation le jour de l'arrivée, le total du séjour sera dû. Il est fortement recommandé de souscrire à une assurance annulation auprès de votre assureur.
A défaut, nous vous proposons de contacter le groupe d'assurance GRITCHEN pour son produit Affinity, qui inclus également La Covid 19 mais aussi tous les accidents de la vie qui pourraient intervenir jusqu'à la veille de votre arrivée sur notre domaine (environ 4% du montant global de votre séjour)
https://www.souscription.safebooking.com/sarl-la-cle-des-champs/

3 - ASSURANCE : Il appartient au client de souscrire une assurance pour la location ou de vérifier si son contrat d'habitation principale prévoit l'extension villégiature ainsi que pour sa responsabilité civile.

4 - UTILISATION DES LIEUX : Le locataire jouira de la location et en fera bon usage, conformément à la destination des lieux. La location ne peut en aucun cas bénéficier à des tiers, sauf accord préalable du responsable d'établissement. Le locataire ne pourra en aucune circonstance se prévaloir d'un quelconque droit au maintien dans les lieux à l'expiration de la période de location initialement prévue sur le présent contrat, sauf accord du responsable d'établissement. Aucune modification ne sera acceptée dans la rédaction du contrat sans l'accord des deux parties. Le locataire devra signaler préalablement à son arrivée toutes modifications concernant des modifications au contrat (date du séjour, nombre d'occupants…).

5 - DEPOTS DE GARANTIE (CAUTIONS) : Une caution de 400€ (3000€ pour les groupes) ainsi qu'une caution de 100€ pour frais de ménage sont à verser le jour de l'arrivée (espèces ou chèque). En cas de perte, vols ou dégradation d'éléments de la location, le montant de ce dépôt sera minoré du coût de remise en état, et/ou, des frais de remplacement. Une facture complémentaire pourra être établie si la caution est insuffisante. Vous arrivez dans un logement en parfait état de propreté, s'il n'est pas rendu dans le même état, la caution pour frais de ménage sera conservée. Les cautions seront rendues ou détruites en accord entre les deux parties dans les 15 jours suivant le départ, par courrier pour les chèques – par virement bancaire pour les espèces (A l'arrivée, fournir vos coordonnées IBAN avec le dépôt d'espèces).

6 - ETATS DES LIEUX ET INVENTAIRE : L'équipement de la location fait l'objet d'un inventaire chiffré. L'état des lieux et l'inventaire du mobilier et des divers équipements seront fait par le locataire le jour de son arrivée. Toute réclamation portant sur l'inventaire, l'état, le ménage dans votre hébergement doit être mentionnée par écrit sur l'état des lieux prévu à cet effet et remis au plus tard le lendemain de votre arrivée avant 12 heures. Passé ce délai, aucune réclamation ne sera prise en compte et le locataire sera tenu responsable, lors de son départ, des éventuels dégâts ou manquants. En cas d'absence du locataire pour l'état des lieux de départ et la remise des clés, seul l'état des lieux effectué par le propriétaire sera retenu.

7 - NOMBRES DE PERSONNES : Le nombre de personnes ne peut être supérieur à celui indiqué sur le contrat de location. A titre exceptionnel et sous réserve préalable d'accord du propriétaire, il pourra être dérogé à cette règle. Dans ce cas le propriétaire, percevra une majoration de 15 €/personne/jour.

8 - VISITEURS : Toute visite ponctuelle et à la journée aux locataires durant son séjour devra être signalée au responsable d'établissement et pourra faire l'objet d'une facturation supplémentaire. L'accès à la piscine leur est interdit.

9 – PISCINE : La piscine de la Clé des Champs est une piscine privée. Elle est gratuite et réservée aux personnes déclarées sur la fiche de renseignements annexée au contrat de réservation.
Plage horaire d'ouverture de la piscine : 9h30 à 19h30.
La poignée d'ouverture du portillon est un système de sécurité, il faut en même temps appuyer sur la gâche du dessus tout en tournant la poignée ! NE FORCEZ PAS !!!
Les enfants doivent être obligatoirement accompagnés d'un adulte. La piscine est non surveillée, l'accompagnateur de l'enfant doit exercer une surveillance constante et active. Il est obligatoire de mettre une couche étanche aux enfants non propres.
Nos amis les animaux sont interdits dans l'enceinte de la piscine.
Toutes les consignes de sécurité sont rappelées sur l'affichage à l'entrée de la piscine !
Tout visiteur ou invité n'a pas accès à la piscine !

10 - ARRIVEE – DEPART : Arrivée : Le jour d'arrivée, la location sera disponible à partir de 16 heures (sauf mention contraire au contrat) et doit être occupée avant 20 heures. Si le locataire ne peut respecter l'heure d'arrivée, il doit en aviser le responsable d'établissement avant 18 heures. Dès le lendemain 10 heures, sans nouvelle du locataire, le propriétaire pourra disposer du logement.
Départ : Le jour du départ, la location devra être libéré au plus tard à 10 heures (sauf mention contraire au contrat).
Le nettoyage est à la charge du locataire (sauf en cas de prestation ménage réservée à l'avance). A son départ, le locataire s'engage à rendre la location en parfait état de propreté ; en cas de non-respect, la caution pour frais de ménage sera conservée.

11 - INTERRUPTION DU SEJOUR : En cas d'arrivée retardée, départ prématuré ou interruption du séjour par le locataire, il ne sera procédé à aucun remboursement, mis à part la caution.

12 - LES ANIMAUX DOMESTIQUES SONT ADMIS SOUS CERTAINES CONDITIONS : Les chiens d'attaque (1ère et 2ème catégorie) sont interdits. Les animaux domestiques doivent être signalés à la réservation et mentionnés sur le contrat de location (race, taille). La présence d'un animal sera facturée 5 euros par jour quel que soit l'animal. La présence cachée d'un animal sera facturée le double soit 10€ par jour. Ils doivent être tatoués, vaccinés (présentation obligatoire des papiers), être propres, sociables (envers les enfants et autres animaux) et ne pas occasionner de nuisance pour

les autres locataires (bruit, odeur, agressivité, divagation sur le domaine). Pour ses besoins, l'animal sera conduit loin des espaces communs aux logements et par souci de propreté les déjections devront être immédiatement ramassées par le propriétaire de l'animal. Chaque animal sera tenu en laisse. **En cas de non-respect de ces conditions, après un premier avertissement oral, les propriétaires de la Clé des Champs se verront dans l'obligation de procéder à l'exclusion du domaine sans remboursement des jours restants**. Le jour du départ, l'aspirateur sera systématiquement passé par le propriétaire de l'animal (même en cas de prestation ménage demandée) Pour toute couverture, couette, housse nécessitant un nettoyage (poils, saleté), il sera retenu sur la caution une somme de 30 €/couette, housse ou couverture.

13 - FONCTIONNEMENT :
• Les poubelles doivent être déposées dans les conteneurs prévus à cet effet (poubelles d'ordures ménagères ; poubelles de déchets plastiques, cartons, conserves ; poubelles de verre à la sortie du domaine).
• Par mesure d'hygiène, seuls les slips de bain sont autorisés dans la piscine. Les consignes de sécurité afférentes à l'utilisation de tous les équipements de jeux et de loisirs doivent être scrupuleusement respectées.
• Les enfants sont sous l'entière responsabilité des parents qui doivent veiller à leur sécurité.
• Les véhicules doivent être obligatoirement stationnés sur le parking prévu à cet effet.

14 - REGLEMENT INTERIEUR. : Le client s'engage à se conformer aux dispositions du règlement intérieur affiché au village de vacances. En particulier, le silence doit être total entre 23 h et 8 h. Le client s'engage à se conformer à cette consigne et à la faire respecter par l'ensemble de sa famille. A noter qu'il est interdit de monter une tente près des gites et des chalets.

15 - CLIMATISATION : Comme nous n'aimons pas le gaspillage et le gâchis et toujours pour minimiser notre impact écologique, nous avons également mis en place pour chaque installation, un compteur électrique sur lequel un forfait de consommation électrique associée à la clim est attribué à chaque logement, si les personnes dépassent ce forfait, ils paieront cette consommation électrique en plus ! A travers cette mesure, nous espérons responsabiliser les vacanciers à une bonne utilisation raisonnée de la climatisation. Toutes les consignes d'une « bonne » utilisation raisonnable sont écrites !

16 - LOCATION DES SALLES COMMUNES POUR LES GROUPES : En cas de location de la salle pour une soirée, les locaux doivent être restitués dans un parfait état de propreté : dans la salle elle-même, sur la terrasse, et autour de la piscine. Une caution de 1000 euros est demandée pour la mise à disposition de la sono. Le volume sonore devra être adapté à l'heure pour respecter la tranquillité des vacanciers et des riverains. En tout état de cause, il sera baissé à 1h du matin avec salle close. Il ne devra plus y avoir aucun bruit à trois heures du matin.

17 - GROUPES : En cas de location de plusieurs gîtes, une seule facture sera émise. Pour rappel, un groupe est constitué d'un minimum de 40 personnes (sauf séminaires d'entreprises).
Le contrat est signé avec un nombre de convives estimatif. Le solde qui est à régler 1 mois avant l'évènement sera calculé sur le nombre de participants prévu au contrat.
Une tolérance de 10% maximum en deçà du nombre initial pourra être déduite du solde à payer (exemple 70 personnes prévues au contrat, 60 personnes présentes le jour de l'événement, la facture sera établie pour 63 personnes (70 personnes moins 10%)).
Dans le cas d'un dépassement au-delà du nombre initial de convives, une régularisation sera calculée en fonction du nombre de personnes présentes (Exemple : 70 personnes prévues au contrat, 80 personnes le jour de l'événement, la facture sera établie pour 80 personnes), **mais dans tous les cas, à J-7 ou une semaine avant la date de l'évènement, le nombre de personnes sera arrêté et facturé.**
Si ce nombre devait être supérieur le jour de l'évènement, il conviendrait de nous prévenir et après notre accord, ceci afin de vérifier que le nombre de personnes soit compatible avec notre capacité maximum d'accueil et de prévoir les approvisionnements correspondants, une dernière régularisation de facturation serait effectuée.

18 - RESPONSABILITE : La responsabilité du propriétaire ne pourra être engagée en cas de :
• Vol, perte ou dommage de quelque nature qu'il soit, pendant ou suite à un séjour.
• Panne ou mise hors service des équipements techniques.
• La Clé des Champs ne peut être tenu responsable des cas fortuits, de force majeur (catastrophes climatiques) ou de nuisance qui viendraient perturber, interrompre ou empêcher le séjour.
• La Direction décline toute responsabilité et n'est pas engagée en raison des dommages causés ou subis par les véhicules stationnant ou circulant dans l'enceinte de l'établissement.

19 - RECLAMATIONS : Toutes les réclamations relatives aux conditions de déroulement du séjour doivent être formulées sur place auprès du responsable d'établissement pour permettre à celui-ci de trouver une solution immédiate.

20 - CLICHES PHOTOGRAPHIQUES : Dans le cadre de la réalisation de la communication de l'Etablissement et des activités ou animations, des clichés photographiques peuvent être réalisés et utilisés sur les plaquettes de communication de l'Etablissement. L'acceptation des conditions de location entraîne l'acceptation des droits d'utilisation de ces clichés sans pouvoir prétendre au droit à l'image que ce soit pour les adultes majeurs, les enfants ou les adolescents. En cas de refus de cette clause, une attestation écrite doit être déposée auprès du responsable d'établissement avant la fin de votre séjour. Le cas échéant, cette clause sera considérée comme acceptée et ne pourra être remise en cause ultérieurement pour quelque motif que ce soit.

LITIGE – MEDIATION DE LA CONSOMMATION : En cas de litige entre le Client et l'entreprise, ceux-ci s'efforceront de le résoudre à l'amiable (le Client adressera une réclamation écrite auprès du Service Relations Clientèle du Constructeur ou celui du Vendeur). A défaut d'accord amiable ou en l'absence de réponse du professionnel dans un délai raisonnable d'un (1) mois, le Client consommateur au sens de l'article L.133-4 du code de la consommation a la possibilité de saisir gratuitement, si un désaccord subsiste, le médiateur compétent inscrit sur la liste des médiateurs établie par la Commission d'évaluation et de contrôle de la médiation de la consommation en application de l'article L.615-1 du code de la consommation, à savoir : La Société Médiation Professionnelle - www.mediateur-consommation-smp.fr – Alteritae, 5, rue Salvaing 12000 Rodez